

Prévention – Hébergement - Logement

Comité de suivi DALO

Le 3^{ème} rapport du Comité de suivi du Droit au logement opposable, « *L'an II du DALO : priorité à la bataille de l'offre* », publié le 27 octobre 2009, dénonce le non-respect de la loi sur le droit au logement opposable (DALO) du 5 mars 2007.

Le Comité de suivi alerte le gouvernement sur la nécessité de porter ses efforts sur la mobilisation de l'offre de logements et la production de nouveaux logements. Il s'inquiète du décalage entre le nombre de demandes reconnues comme prioritaires et les possibilités de les satisfaire.

Le comité constate un déficit d'information et d'accompagnement des ménages. Il recommande de développer des actions de formation des travailleurs sociaux, ainsi qu'une coordination des intervenants dans l'information et l'assistance des demandeurs, insistant sur le renforcement des moyens pour l'instruction des recours dans les départements les plus chargés.

Le Comité propose au gouvernement des engagements stratégiques en réaction à cette « *situation intolérable tant au plan humain qu'au plan du droit* » : mobiliser l'offre existante de logements sociaux pour reloger les ménages prioritaires DALO ; mobiliser des logements privés pour des ménages en difficulté en zone tendue ; renforcer de manière durable le budget de l'Etat en faveur de la politique sociale du logement ; définir des objectifs de production de logements sociaux et les atteindre dans les départements où l'Etat ne respecte pas son obligation de relogement.

Cf. rapport DALO http://www.logement.gouv.fr/IMG/pdf/3e_rapport_dalo_cle2ad2bc.pdf

L'état du mal logement en France

Le 15^{ème} rapport annuel de la Fondation Abbé Pierre : « *Le rapport 2010 démontre l'ampleur de la crise du logement qui devient un vrai problème de société et pointe la nécessité d'une intervention politique majeure pour en venir à bout. La crise économique et financière a fragilisé de nombreux ménages, a rendu plus vulnérables encore les défavorisés et mis en grande difficulté les classes moyennes qui craignent ou ressentent les effets de la précarité. Il est manifeste que la crise du logement sans précédent qui sévit depuis de nombreuses années a été nourrie et renforcée par ce contexte économique.*

Dès lors, l'accès et le maintien dans le logement deviennent particulièrement complexes [...]. Aujourd'hui, la crise du logement touche, à des degrés de gravité divers, 10 millions de personnes en France dont 3,5 millions de mal-logés : le logement constitue donc un problème de société incontournable qui n'est pourtant pas pris en compte par les pouvoirs publics à la hauteur des enjeux qu'il représente » (Extrait du communiqué de presse).

Les propositions de la Fondation s'appuient sur 4 piliers, comprenant chacun plusieurs propositions concrètes : produire et capter des logements à loyer accessible ; rendre le coût du logement acceptable ; permettre au secteur de l'hébergement de jouer pleinement son rôle ; tarir les sources d'exclusion sociale et territoriale.

Cf. site : http://www.fondation-abbe-pierre.fr/publications.php?filtre=publication_rml

* * * * *

(Note Miriam Le Monnier – février 2010)